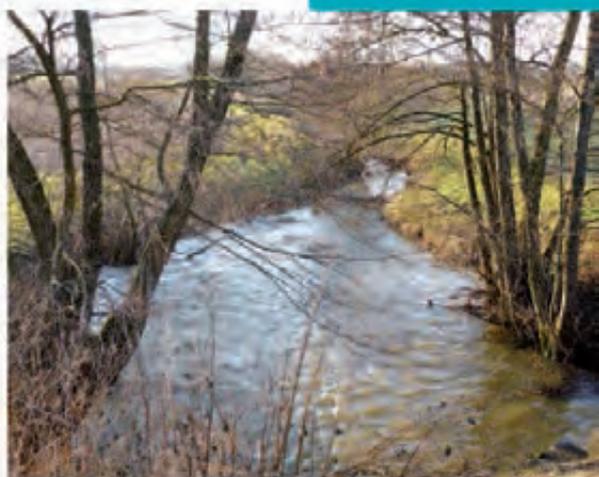


Saint-Genis sur Menthon



Bief de Menthon



*Le Menthon
au lieu dit "Les Monts"*



Bief de Chevalquene

2008
2009

Sommaire

■ Le Mot du Maire	P1
■ La Vie de la Commune	
Le Conseil Municipal	P2
Le Budget	P3
Eclairage Public	P4
Assainissement	P5
Une rencontre avec Robert BADINTER.....	P6
Education des enfants à la citoyenneté	P6
Travaux des bâtiments municipaux.....	P7
Travaux de voirie	P7
Déchetterie	P8
■ L'Intercommunalité	
La Communauté : un outil au service de toutes les communes.....	P9
Les Syndicats	P10
L'Office de Tourisme du Canton de Pont de Veyle.....	P11
Marche Gourmande.....	P12
Services à domicile	
• ADMR	P13
• ADAPA.....	P13
Le CLIC des Pays de Bresse	P14
Cantonaide.....	P15
Association Val de Saône Intermédiaire.....	P15
Brèves.....	P16
■ Vie Associative - Sports & Loisirs	
Le Centre Communal d'Action Sociale	P17
La Bibliothèque Municipale.....	P17
L'Ecole hors des ses murs	P18
Le Sou des Ecoles	P18
Cantine Scolaire	P19
FNACA.....	P19
Le Club du 3 ^e âge	P20
La Paroisse	P20
L'Hameçon	P21
Les Ateliers de la Danse	P21
Le Comité de Fleurissement	P21
■ Mémoire	
Les Poilus de St-Genis dans la Grande Guerre	P22 à 24
■ Renseignements Pratiques	P25
■ Calendrier des Fêtes 2009	P26
■ Tarifs de la salle polyvalente	P27
■ Etat Civil	P28
■ Photo des Conscrits 2008	3 ^e de Couv

Le XX^e siècle s'est achevé avec le sentiment d'une croissance sans limite ; le XXI^e s'ouvre avec beaucoup d'incertitudes et nous rappelle la priorité de l'homme sur tout autre domaine.

Au plan local, cette exigence nous conduit à être particulièrement attentifs au « vivre ensemble » avec l'objectif de retrouver le niveau de population qui était le nôtre il y a un siècle et demi. Grâce à la mise en service de notre nouvelle station d'épuration et à l'évolution de la capacité de traitement des effluents, la réalisation de logements devient désormais possible sur un tènement de près de 3ha et demi face à la salle polyvalente.

2008 nous aura également permis de mener à son terme notre opération d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux, une idée qui avait germé dans nos esprits il y a plus de 10 ans mais qui avait dû être reportée au regard des priorités. Cette opération participe à l'amélioration du cadre de vie et du centre-bourg qui désormais s'illumine la nuit tombée et s'embellit à la belle saison grâce à la qualité de son fleurissement.

Il sera également question de chantier en 2009 avec Logidia et Dynacité. Longtemps attendue, l'opération de lotissement « la marche de Saint-Jean » a débuté au hameau de la Forêt Saint-Jean : la 1^{re} phase permettra la création de sept lots en accession à la propriété.

Quant à Dynacité, les premiers travaux de terrassement débuteront à l'automne au cœur même du village. Le projet dessiné par Michel Robin verra la construction de six logements locatifs et dans un second temps la création de cinq lots libres.

Ces opérations vont bien évidemment se traduire au plan démographique au fil des années ; le recensement de 2007 nous accorde officiellement 396 habitants, chiffre très légèrement supérieur à 1999.

Au rang des dossiers prioritaires du mandat figure celui du réaménagement des espaces publics et de la sécurisation de la traversée du village. Nous avons d'ores et déjà sollicité le CAUE par convention pour nous accompagner dans notre réflexion. Une première estimation nous laisse à penser que le phasage sera plus qu'indispensable pour nos finances communales.

L'évolution de notre population va se traduire par des effectifs supplémentaires au sein de notre école fonctionnant en regroupement pédagogique avec Saint-Cyr. L'idée de réunir à Saint-Genis le troisième cycle dans son entier se veut cohérente au plan pédagogique dans la mesure où nous accueillons déjà les classes de CM1 et CM2. Notre réflexion portera sur l'aménagement d'un restaurant scolaire et d'une nouvelle salle de classe.

Pour mener à bien ces projets, une nouvelle équipe municipale s'est constituée au mois de mars dernier grâce à votre soutien. Cette équipe saura, je le crois, être digne de l'attente qui est la vôtre et de la confiance que vous lui avez accordée.



CHRISTOPHE GREFFET

**PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON DE PONT-DE-VEYLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL • ELECTION DU 9 MARS 2008



Christophe GREFFET
Maire



Bernadette PASQUALIN
1^{ère} Adjointe



Gérard ROSSET
2^{ème} Adjoint



Yves BAJAT
3^{ème} Adjoint



David BECHET



François CAVILLON



Julien CORGET



Patricia FAUROBERT



Dominique PITRE



Isabelle QUEFFELEC



Cécile SOARES

LE BUDGET

Le compte administratif 2008 de Saint Genis-sur-Menthon

rend compte de l'exécution du budget au 31 décembre.

Quelques généralités pour comprendre :

Chaque année le vote du budget est une décision essentielle du conseil municipal : c'est à la fois un acte de prévision, qui fixe le programme et les priorités de l'année, et un acte d'autorisation par lequel le maire est autorisé à réaliser les opérations de recettes et de dépenses inscrites.

La commune ne dispose que du seul compte bancaire du Trésor Public. Pour chaque dépense ordonnée par le maire, le receveur municipal vérifie la légalité de la dépense, et en particulier l'inscription au budget.

La commune est tenue d'appliquer un plan comptable (M14).

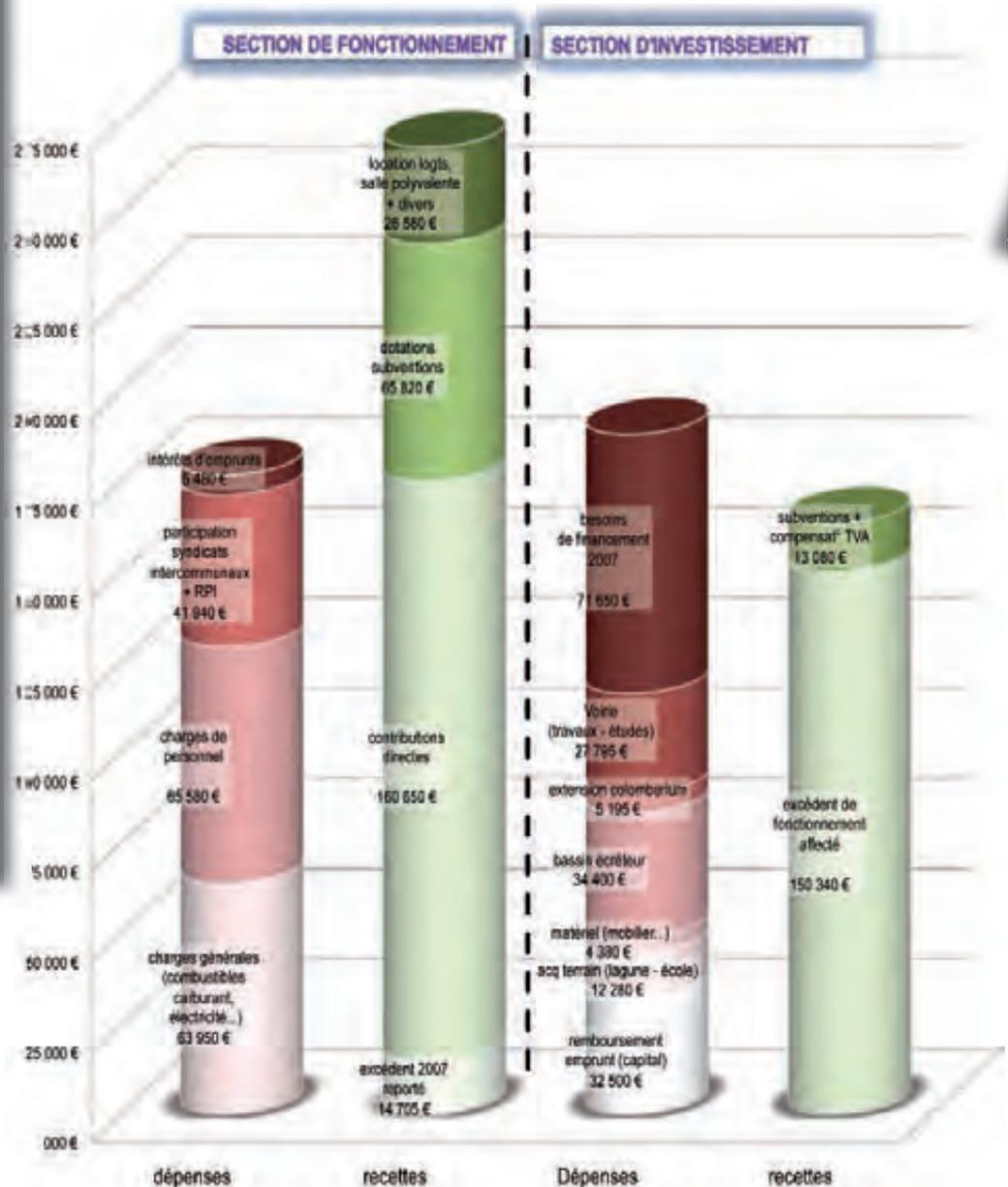
Le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement (pour les opérations de gestion courante des services de la commune),
- et une section d'investissement (regroupant les opérations qui modifient le patrimoine de la commune).

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget est annuel, il est voté tous les ans avant le 31 mars.

Fonctionnement		
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
177 018,09 € (principalement personnel, charges générales)	267 744,28 € Principalement : Impôts, dotations Etat & communauté de communes)	+ 90 726,19 €
Investissement		
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
116 627,67 € (achats, travaux) + 71 651,51 € (besoin de financement 2007) = 188 279,18 €	163 493,51 € (principalement subventions & excédent de la section de fonctionnement)	- 24 787,67 €



ECLAIRAGE PUBLIC

LE CŒUR DE VILLAGE SOUS LA LUMIÈRE DES CANDÉLABRES

L'objectif de l'opération d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux était double : faire en sorte de pouvoir cheminer en toute sécurité la nuit tombée et embellir les espaces et les bâtiments publics en faisant disparaître ces poteaux et ces fils disgracieux qui en certains endroits tissaient de véritables toiles d'araignées. Des poteaux et des fils qui avaient pourtant eu leur utilité lors de l'arrivée de l'électricité au village en 1926.

Après plusieurs années d'études et d'attente de programmation au niveau départemental, deux opérations ont été conduites l'an dernier au cœur du village :

- une opération d'enfouissement de réseaux –électriques basse et moyenne tension, et télécom– conduite par le Syndicat départemental d'électricité,

Au total, la dépense s'élève à 196 000 euros : 124 000 au titre de l'enfouissement et 72 000 pour l'opération d'éclairage, financés à hauteur de 54% par le Syndicat d'électricité et le Conseil général de l'Ain.

Ce subventionnement était conditionné par le choix de luminaires faiblement consommateurs en énergie, ce que nous avons respecté. Un soin

particulier a été porté au choix des candélabres, aux 13 mâts, aux crosses et aux couleurs. Et c'est à l'issue d'une visite de plusieurs cœurs de village que nous avons retenu le type Pescador, à la fois discret et joliment dessiné.

Et nous avons saisi l'occasion de la fête des lumières, le 5 décembre, pour inaugurer ces travaux dans une ambiance certes fraîche mais extrêmement conviviale ; vous y étiez d'ailleurs nombreux.

Cette opération participe à l'amélioration du cadre de vie apprécié aussi bien par les nouveaux que les actuels résidents.



- une opération d'éclairage public réalisée par la commune assistée du maître d'œuvre Safège Environnement.

Pour la première, c'est la Société SDEL qui a été en charge des travaux et pour la seconde l'entreprise Brevet de Mézériat. Sans oublier bien évidemment les interventions d'EDF et de France Télécom.



ASSAINISSEMENT

UNE NOUVELLE STATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Accueillir de nouveaux habitants exige de mettre à niveau nos équipements. D'où la réalisation et la mise en service l'an dernier d'une nouvelle station d'épuration faisant passer la capacité de traitement des effluents de 150 à 550 équivalents habitants.

La réflexion a également porté sur la question des eaux de ruissellement générées par les nouvelles surfaces à urbaniser, en particulier les 3,5 ha face à la salle polyvalente. Et il nous est vite apparu que l'ancienne lagune pouvait être reconvertie à peu de frais en bassin de rétention pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau.

La commune a été servie par les compétences de la maîtrise d'œuvre assumée par la DDA et la technicité de l'entreprise en charge des travaux, la société SCIRPE associée à l'entreprise Canard pour partie TP.

Cette réalisation aura coûté 390.000 euros HT, subventionnée à hauteur de 67% par le Conseil général de l'Ain, le Conseil régional Rhône-Alpes et



Etaient présents à l'inauguration le Samedi 25 octobre 2008 (de gauche à droite) : Jean-François PELLETIER, Conseiller Général - André PHILIPPON, Vice-Président du Conseil Général de l'Ain délégué à l'environnement - Christophe GREFFET, Maire et Michel VOISIN, Député.

l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée. Le solde sera financé dans la durée grâce :

- aux droits de raccordement au réseau réglés par les futurs résidents,
- à la taxe assainissement, versée par les usagers, que nous avons dû instaurer. Son montant est inférieur de 10% à celui observé dans l'ensemble

du bassin, ce qui permet d'établir le prix du mètre cube d'eau facturé à 2,45 euros TTC, très légèrement en dessous de la moyenne départementale. Pour donner un ordre de grandeur, on peut rappeler que chaque famille consacre en moyenne en France 30 euros par mois à sa facture d'eau.



Visite guidée des installations le jour de l'inauguration

UNE RENCONTRE AVEC ROBERT BADINTER

A l'invitation de Christophe Greffet, notre commune a eu l'honneur d'accueillir Robert Badinter le temps d'une conférence de presse le 10 septembre 2008.

Aujourd'hui sénateur des Hauts-de-Seine, Robert Badinter a été ministre de la justice de 1981 à 1986 et président du Conseil constitutionnel durant neuf ans. Son parcours témoigne d'un attachement « au-delà de tout, à la République ».

Grand avocat devenu ministre, c'est lui qui le 17 septembre 1981, monta à la tribune du Palais Bourbon pour demander qu'en France plus aucun homme vivant ne fût « coupé en deux morceaux ». Ce moment historique –le public a fait la queue pendant des heures pour y assister– chacun s'en souvient encore. La France était la dernière démocratie d'Europe occidentale à appliquer la peine de mort.

Ce combat a récemment fait l'objet d'un téléfilm en deux parties diffusé sur France 2 avec pour interprète principal Richard Berling,



POURQUOI VOTER ?

EDUCATION DES ENFANTS À LA CITOYENNETÉ AVEC D'ANCIENS ÉLUS

Le mardi 12 février 2008, Georges LAURENT, ancien maire de Bénvy, et André DESCOTTES, ancien adjoint au maire de Sermoyer, ont rendu visite à l'école de Saint-Genis-sur-Menthon, établissement en R.P.I. avec Saint-Cyr-sur-Menthon.

A quelques jours des échéances municipales de mars 2008, ces deux anciens élus ont exposé aux élèves les rouages de l'administration communale, apportant leurs témoignages et leurs expériences de la responsabilité citoyenne.

Les 27 élèves CM1 de la classe de Catherine Fabrizi et les 22 élèves de la classe de Corinne Fenoy ont posé de nombreuses et pertinentes questions « Pourquoi aller voter ? Comment devient-on maire ? Etre maire, est-ce un métier ?

Ces interventions effectuées dans le primaire, mais également dans les collèges, lycées, maisons familiales rurales démontrent, quoi qu'on en dise parfois, que les jeunes sont intéressés par la vie civique et ces actions leur font découvrir l'importance de l'engagement des élus auprès de la population.

Les deux intervenants qui font partie du conseil d'émulation civique de l'association des anciens maires et adjoints de l'Ain remercient vivement monsieur Christophe Greffet – le maire de la commune – pour son accueil ainsi que les deux enseignantes qui ont bien motivé leurs élèves.

TRAVAUX DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Dans le bulletin n° 19, le remplacement des volets de la mairie était annoncé, c'est chose faite depuis fin avril 2008. La fabrication et la pose ont été assurées par l'entreprise Béal de Montrevel.

L'employé communal a, quant à lui, assuré les travaux de peinture.

Un autre chantier a été entrepris sur l'église. En effet, lors de précédents contrôles du système de chauffage, des préconisations avaient été faites ; les travaux de mise en conformité ont été réalisés par la société Branchy de Cruzilles-les-Mépillat.

A la bibliothèque, des cimaises ont été installées, qui à terme, serviront à suspendre des documents, lors d'expositions.

A l'école, l'arbre, qui avait été partiellement tronçonné (atteint par sa limite de croissance) a subi « une dernière coupe » pour devenir table basse ou banc.

Dernièrement les visites de sécurité des installations électriques et gaz n'ont donné lieu à aucune observation.

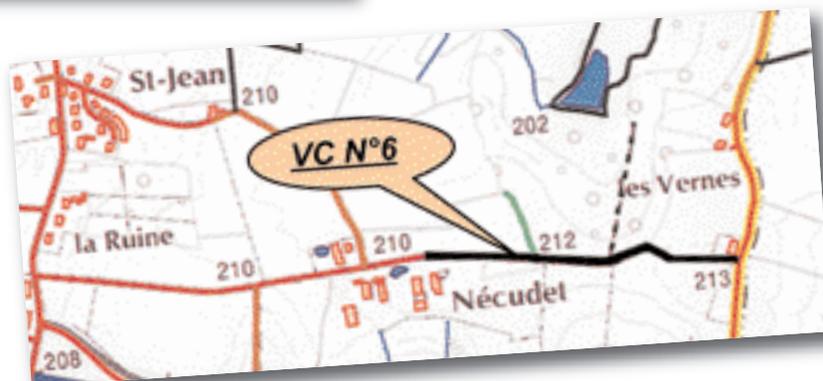
Enfin, l'extension du colombarium a été confiée à la marbrerie LAFAY de Vonnas qui a rendu un très bel ouvrage bien intégré au précédent. Le coût de cette réalisation s'est élevée à 5 200 €.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le budget de voirie de 30000 € voté par le conseil municipal a permis d'établir le programme 2008. La SOCAFL, société la moins disante a été retenue par appel d'offres. La voie communale N°6 de Nécudet a bénéficié d'un reprofilage en béton bitumeux sur 490m² y compris une couche d'accrochage. De même la voie communale N°2 entre Lomy et Manthène a été rénovée sur 3300m² avec imprégnation bicouche à émulsion.

Cet entretien est complété par l'action de l'agent communal avec le fauchage des accotements, le curage des fossés, l'élagage des haies, l'assainissement par saignées sur les bords des chaussées et l'apport d'enrobé à froid pour boucher les trous et fissures afin de sécuriser la circulation.

Au lieu-dit La Terrasse la commune a financé pour ~1 200 € des panneaux limitant la vitesse à 70 km/heure pour pallier le manque de visibilité au croisement. La DDE a réalisé la pose, complétée par des bandes rugueuses.



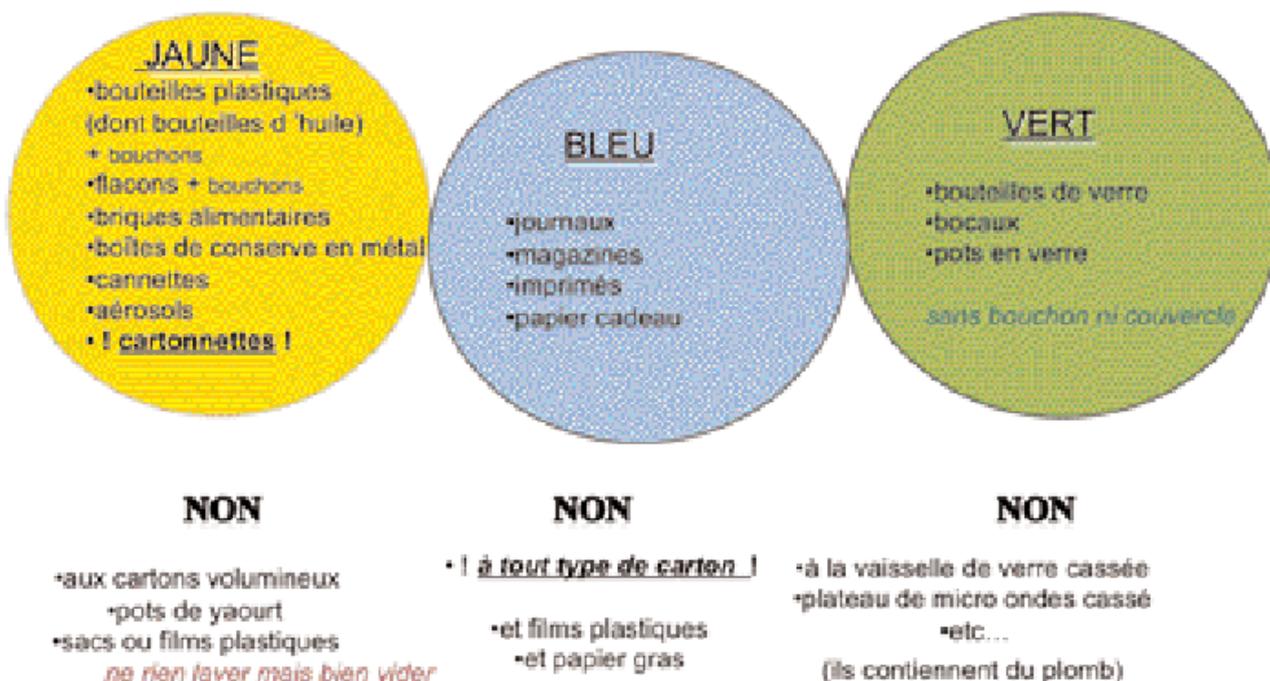
DÉCHETTERIE de SAINT JEAN SUR VEYLE • LIEU DIT LES DRUILLETS • 03 85 31 87 49

HORAIRES	Lundi au vendredi : 14h-18h - samedi : 9h-18h - dimanche : 9h-12h Fermeture : 25 décembre - 1^{er} janvier - 1^{er} mai <i>pas d'accès au site pour les professionnels le week-end et horaire du vendredi : 14h- 16h</i>
CONDITIONS D'ACCÈS	Gratuites pour les particuliers (véhicules de moins de 3,5 T, remorque de moins de 750 kg) Payantes pour artisans, commerçants, agriculteurs (15 euros/ ticket d'entrée à retirer au SMIDOM de THOISSEY 04 74 04 94 69)
DÉCHETS ACCEPTÉS	Gravats inertes, bois, déchets verts, tout venant, métaux, cartons, batteries, huile de vidange, piles, électro- ménager, cartouches d'encre
NOUVEAUTÉ	Depuis décembre 2008 borne d'accueil des déchets de soins à Saint-Jean-sur-Veyle (aiguilles, seringues, compresses...) pour les diabétiques et autres patients chroniques traités à domicile (déchets contaminants, à transporter dans une bouteille plastique)
	! Bâcher la remorque même pour un trajet court !

D'après <http://www.smidom-thoissey.org> - Ligne communication du SMIDOM : 04 74 06 68 24

Pour mieux trier nos déchets ménagers

TRI



L'information importante : ne plus mettre de carton ou cartonnets dans le conteneur destiné au papier

Les cartons volumineux sont à déposer en déchetterie ou à brûler

D'après <http://www.smidom-thoissey.org>

La commune, celle de Saint Genis comme bon nombre des presque 37 000 autres du territoire français est une échelle beaucoup trop petite pour gérer correctement certains équipements ou mener à bien des gros projets.

On le voit d'ailleurs très bien dans notre vie de tous les jours : tous les habitants de la commune évoluent sur un territoire dépassant les limites communales pour travailler, se restaurer, s'instruire...

La loi française confie à chaque commune un ensemble de missions (ou « compétences ») : état civil, ordre public, aménagement, assainissement, actions économiques...

L'exercice de certaines de ces missions est plus efficace et cohérent en s'unissant avec les communes voisines qu'en restant isolée.

Ainsi, la commune de Saint-Genis s'est regroupée avec d'autres communes pour gérer ensemble des activités ou des services publics :

- soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, alimentation en eau potable ou en électricité)
- soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement...

LA COMMUNAUTÉ : UN OUTIL AU SERVICE DE TOUTES LES COMMUNES

La Communauté de communes, qui regroupe les douze communes du canton, fait du « vivre ensemble » sa priorité en intervenant en matière sociale, culturelle, sportive, associative et dans le domaine des services à la population.

■ Des projets au service des 12 500 habitants

Renforcer le lien social, c'est notamment considérer les personnes âgées. La MARPA, dont le chantier débutera à Grièges cette année, permettra d'accueillir au cœur du village des habitants à la fois demandeurs de services et soucieux de rompre l'isolement.



La future MARPA (Maison d'accueil pour personnes âgées) à Grièges

En matière de vieillissement, la Communauté de communes du canton a également fait le choix de soutenir financièrement l'unité Alzheimer de l'hôpital de Pont-de-Veyle de façon à diminuer le coût de prise en charge des patients dont la pathologie est extrêmement lourde, y compris pour les familles.

A l'autre extrémité en terme d'âge, c'est la petite enfance qui préoccupe les élus intercommunaux et notamment les modes de garde. La halte garderie de Grièges, service intercommunal depuis juillet 2008 verra son nombre de places passer de 12 à 18 au cours de l'année. Les parents y trouveront une forme de soutien dans leur activité. Les deux tiers des enfants

de moins de trois ans du canton ont en effet leurs deux parents en activité dans le canton. C'est 12% de plus qu'au niveau du département.

2009 verra le chantier du casernement de gendarmerie débuter sur la commune de Laiz. C'est la SEMCODA qui en assurera la réalisation. Sollicité par la Communauté, l'Etat a accepté de remplacer la brigade de Pont-de-Veyle, vieille de 40 ans. C'est aussi la force de l'intercommunalité qui a permis d'aboutir dans ce dossier.

Le soutien au secteur associatif se concrétise depuis des années par le versement de subventions aux clubs accueillant les plus jeunes. L'idée est aussi de faciliter la pratique sportive et culturelle en développant les équipements. C'est chose faite depuis juillet dernier pour les sports collectifs, les arts martiaux, la danse et le spectacle avec l'ouverture de l'espace événementiel intercommunal situé à Saint-Jean-sur-Veyle.

Une collégienne de St-Genis (Camille CARVALHIDO) au sein du Conseil Intercommunal des jeunes



■ Une structure organisée

A l'issue de renouvellement des conseils municipaux en mars 2008, le bureau de la Communauté de communes a été désigné par l'ensemble des délégués, à raison de deux titulaires et deux suppléants par commune.

- **Président** : Christophe GREFFET
- **Vice-présidents délégués** :
 - Jean-François Pelletier (infrastructures)
 - Christian Lay (sports, loisirs, culture et jeunesse)
 - Bernard Poulet (affaires sociales et petite enfance)
 - Alain Forêt (environnement)
 - Yves Zancanaro (économie)

Des groupes de travail et commissions impliquant l'ensemble des élus municipaux ont également été créés :

- **Affaires sociales** : Bernadette Pasqualin et Isabelle Quéffelec,
- **Sport, loisirs, culture et jeunesse** : Yves Bajat et Cécile Soares
- **Cadre de vie et environnement** : Gérard Rosset et Patricia Faurobert
- **Economie** : Christophe Greffet et Julien Corget
- **Base de loisirs de Cormoranche** : François Cavillon.

LES SYNDICATS

Saint-Genis fait également partie de 4 autres structures intercommunales

Syndicat de distribution d'eau potable Saône Veyle

Regroupe : 12 communes du nord du canton de Pont de Veyle et du Sud du Canton de Bâgé

Sa mission : Prélever et distribuer de l'eau potable à tous les foyers des 12 communes
Son président : Jean ANDRE (de Replonges).
Saint Genis est représenté par D. PITRE et J. CORGET et leurs suppléants F. CAVILLON et D. BECHET

Quelques chiffres :

1,5 millions de m³ annuels (soit plus de 4 000 m³ / jour) d'eau prélevée dans la plaine de Saône à Replonges, traités et stockée dans les **4 châteaux d'eau** (4500 m³) pour alimenter les **8024 clients**

Projets en cours : tous les ans : renouvellement de canalisations et des branchements en plomb.

Syndicat Mixte Veyle Vivante

Regroupe : les 50 communes du bassin versant de la Veyle

Sa mission : Gérer et améliorer la qualité de la Veyle et ses affluents

Budget : 1,5 millions d'euros environ
Son président : Daniel CRETIN (de Buellas).
Saint Genis est représenté par F. CAVILLON et son suppléant D. BECHET

Quelques chiffres:

Un programme d'action de 20 Millions d'euros sur 7 ans (2004 - 2011).
15 Millions sont réalisés par les communes en assainissement avec des subventions intéressantes (comme la nouvelle station de St Genis) et 5 Millions sont des actions menés par le Syndicat sur les cours d'eau.

Projets en cours : récréation de 2 km de Veyle au droit de la gravière de St Denis les Bourgs, aménagement des abords du Menthon au moulin de Saint Cyr, entretien du boisement de berges...

Pour en savoir plus : www.veyle-vivante.com

LES RIVIÈRES

Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre de secours de Pont de Veyle

Regroupe : les 15 communes dépendant du Centre d'Intervention et de Secours de Pont de Veyle

Sa mission : initialement construction et gestion de la caserne et des secours
Son président : Jean-Paul MOUTOT (de Pont de Veyle).

Saint Genis est représenté par I. QUEFFELEC, C. SOARES et leur suppléant G. ROSSET

En quelques mots : la gestion des secours n'est plus assurée par le Syndicat, mais par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain (le SDIS).

Outre la gestion financière (remboursement des emprunts), le syndicat permet d'entretenir un lien fort entre les communes et les pompiers.

LES SECOURS

L'eau

L'électricité

Syndicat Intercommunal d'Électricité du Département de l'AIN

Regroupe : toutes les Communes du Département

Sa mission : 6 domaines de compétence : électrification, éclairage public, télécommunications, communication électronique, Système d'information géographique (cadastre informatisé), gaz.

Son président : Jean-François PELLETIER (de Saint Cyr / Menthon).
Saint Genis est représenté par C. GREFFET

En quelques mots :

Le syndicat a participé techniquement et financièrement à la réalisation de l'éclairage communal de la commune

Projets en cours : entre autre lancement des projets haut débit et très haut débit, aide aux communes pour la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie (bâtiments communaux et éclairage public).

Pour en savoir plus : www.siea.fr

Et les ordures ménagères ?

A l'origine, c'est bien une compétence communale.

C'est le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères de Thoissey (SMIDOM) qui est chargé de la collecte et la destruction des ordures ménagères. La commune y adhère indirectement, via la communauté de communes.

Toutes les infos sur www.smidom-thoissey.org

L'OFFICE DE TOURISME du CANTON DE PONT-DE-VEYLE VOUS ACCUEILLE ET VOUS RENSEIGNE :

Documentation touristique
(nationale sur demande)

Manifestations

Hébergements, restaurants

Associations, loisirs, activités...



Pensez aussi à demander des brochures afin de préparer vos prochaines vacances.



ASSOCIATIONS :

La mission de l'Office de Tourisme est aussi de promouvoir vos manifestations :
les informations et les affiches les concernant sont les bienvenues !

A vos agendas !

- **Le 9^e concours photos** sur le thème « Les Marchés » (prix national, cantonal et du public)
Et le concours photos ouvert aux moins de 16 ans (thème à définir).

→ **Habitants du canton : présentez vos clichés !!!**

(Règlements disponibles à l'Office de Tourisme. Clôture des concours le 18 mars 2009)

- **L'expo des photos** aura lieu **samedi 4 et dimanche 5 avril** dans les serres du château de Pont de Veyle (entrée libre).

- **La marche gourmande** se déroulera le **dimanche 13 septembre** à Grièges et Cormoranche sur Saône.
Le circuit de 10 kms environ ponctué de haltes gourmandes permettra la découverte des deux communes. Ambiance conviviale assurée
(carte sur réservation à partir de mi juillet).



- **L'été**, l'Office de Tourisme organise des visites guidées (demandez le programme)

L'Office de Tourisme est ouvert du 5 mai au 15 septembre :

Du mardi au samedi (9h-12h / 13h30-18h, 17h le samedi)

Et aussi le dimanche et le lundi en juillet et en août (10h - 12h)

Pendant la saison hivernale vous pouvez nous contacter par e-mail, courrier ou téléphone.



Office de Tourisme* du canton de Pont-de-Veyle
Pavillon du château - 01290 Pont-de-Veyle

Tél : 03 85 23 92 20 - Fax : 03 85 36 22 12

Email : tourisme@cc-pontdeveyle.com - www.cc-pontdeveyle.com

MARCHE GOURMANDE À ST-CYR / ST-GENIS

Organisée par l'Office du Tourisme du Canton de Pont de Veyle, et la participation des bénévoles des communes de St Cyr / St Genis, cette 9^e marche gourmande a encore connu un franc succès.

Elle a réuni 381 marcheurs dont 37 Allemands. Petits et grands ont pu arpenter les chemins ruraux sur une dizaine de kilomètres.

Plusieurs haltes gourmandes ont agrémenté le parcours : l'apéritif dans la cour de l'école primaire de Saint Genis sur Menthon, l'entrée au musée de la Bresse, le plat chaud à la salle polyvalente de Saint Cyr sur Menthon, le fromage au lieu dit « l'île » et enfin le dessert de nouveau dans la cour de l'école de Saint Genis.



Tout au long du parcours, plusieurs sites ont été commentés par l'association Histoires & Patrimoines : le hameau de la Mulatière, la poype de St-Cyr, et le bourg de St-Genis. Les marcheurs ont également pu traverser la salle d'exposition et le Domaine des Planons.

Le groupe « Les Ventres Jaunes » a contribué à l'animation musicale au moment du dessert.

Cette journée fut très conviviale.

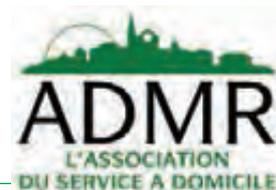
Vous pouvez déjà cocher sur vos agendas le rendez-vous de la prochaine marche gourmande du **dimanche 13 septembre 2009** à Grièges / Cormoranches.



MARCHE GOURMANDE



SERVICES À DOMICILE



A.D.M.R. L'association du service à domicile.

■ Un sourire au quotidien.

Besoin d'un coup de main ? L'ADMR du secteur de Feillens intervient sur votre commune.

■ Un projet associatif :

L'action de bénévoles engagés dans la gestion et l'animation du service.

L'aide à toute personne, tout foyer désireux de maintenir et améliorer son autonomie.

Le travail de 43 salariées ponctuelles, efficaces, discrètes pour intervenir dans un climat de confiance.

■ Des actions adaptées :

L'aide à la vie quotidienne : de la simple prise en charge des travaux ménagers à une aide plus importante de préservation de l'autonomie.

Le soutien socio-éducatif en direction des familles pour assumer le quotidien à l'occasion d'événements particuliers.

La télé assistance : équipement fiable dont le service permet le contact avec une centrale d'écoute qui prévient les proches ou les services de secours.

Le service mandataire pour assister les particuliers dans leurs prérogatives d'employeurs de salariés à domicile.

■ Des prestations éligibles aux aides :

L'ensemble de ces prestations ouvre droit à des possibilités de prise en charge par les caisses de sécurité sociale, de MSA, d'allocations familiales, de retraite, du conseil général, de la maison départementale des handicapés...

Elles permettent également de bénéficier de réductions d'impôts.

Contact direct :

ADMR - BP 16 - 01750 FEILLENS - Tél. 03.85.30.16.07

Permanence : Pont-de-Veyle (locaux de la communauté de communes) tous les vendredis de 14 H à 16 H.

A.D.A.P.A. L'aide à domicile pour tous



Personnes fragilisées, malades, handicapées, âgées...

Depuis 50 ans, l'A.D.A.P.A vous accompagne au quotidien pour vous permettre de mieux vivre à domicile.

- Aide à la personne (toilettes, levers/couchers, habillage, repas, prise de médicaments...),
- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du linge et du cadre de vie),
- Aide et accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle...

Nous pouvons également vous proposer d'autres services tels que de petits travaux de jardinages et de bricolage.

- CESU accepté
- Réductions d'impôts possibles

Quelle que soit votre situation, nous vous proposons un service adapté à vos besoins grâce à nos équipes polyvalentes, encadrées et formées intervenant 7 jours/7, soirs et WE.

La responsable de votre secteur se déplace à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins, répondre aux questions qui vous préoccupent, vous informer de vos droits et envisager les financements possibles...

Contactez M^{me} Annie JACQUET
CMA - 22 Grande Rue - 01380 BAGE-le-CHATEL
Tél. : 03.85.30.46.29 - Fax : 03.85.30.20.85 (a.jacquet@adapa01.com)

PERMANENCES :

- Bureau de Bâgé-le-Châtel, le mardi de 10 h à 12 h
- Mairie de St-Laurent-sur-Saône, le jeudi de 13 h 30 à 15 h
- Pôle de proximité Grande Rue - 01290 Pont-de-Veyle, le vendredi de 9 h 30

LE CLIC DES PAYS DE BRESSE (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)

VOUS ÊTES :

une personne âgée de 60 ans et plus, un membre de la famille, un voisin, un proche ou même un professionnel, vous pouvez être soutenu par le Clic...

- dans le remplissage de dossiers administratifs (aide financière, APA, retraite, etc.)
- pour connaître les coordonnées d'associations d'aide à domicile, d'établissements médicaux, de services de soins infirmiers à domicile, etc.
- pour des renseignements plus spécifiques sur la télé-alarme, le portage de repas, l'amélioration de votre logement pour le maintien à domicile, ou d'ordre juridique
- en vue d'organiser votre retour à domicile après une hospitalisation
- afin d'être entouré et ne pas vous sentir isolé

SONT PROPOSÉES PROCHAINEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION :

« Conduire ou vieillir: faut-il choisir ? », lundis 16 et 23 février 2009 à 15 h à Saint Bénigne et Pont de Veyle avec l'intervention du Dr FAIVRE.

Inscription possible à des ateliers de conduite les mardis 24 février 2009 à Saint Trivier de Courtes, 28 avril à Saint Bénigne ou 26 mai à Pont de Veyle.

Sollicitez un rendez-vous auprès de S. GIRON par téléphone : 04 74 30 78 24 (relais messagerie), fax : 04 74 30 76 79 ou mail : clicpaysdebresse@orange.fr ou présentez-vous librement lors des **permanences délocalisées** organisées à :

- Coligny, 3^e mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 13 h 30 à 16 h 30
- Marboz, 3^e mardi du mois, foyer logement, derrière l'église, de 9 h à 12 h
- Montrevel en Bresse, 1^{er} mardi du mois, mairie au rez de chaussée de 9 h à 12 h, bureau accessible par la cour intérieure de la mairie
- Pont de Vaux, 2^e et 4^e mercredis du mois de 9 h à 12 h, rez de chaussée de l'annexe de la mairie
- Pont de Veyle, 2^e lundi du mois au pôle de proximité (57 grande rue) de 9 h à 12 h
- Saint Trivier de Courtes, 1^{er} et 3^e jeudis du mois, espace de la carronnière, de 9 h à 12 h.



CANTONAIDE

A pour objet « l'aide, dans l'urgence, sans discrimination, avec ou sans la collaboration des services sociaux, de toute personne en difficulté ».

Elle est constituée d'une équipe de trente cinq bénévoles répartis sur les douze communes du canton .

Grâce au soutien de la commission sociale de la Communauté de Communes ses locaux sont situés 57 Grande Rue à Pont de Veyle.

Son activité

L'association s'est donnée pour mission d'aider les plus défavorisés :

- **Aide alimentaire** : bons d'achats de pain, bons d'achats de viande
- **Aides financières** (loyer, chauffage, visite médecin, dentiste, lunettes, cantine scolaire...).
- **Colis de Noël** : jouets pour les enfants.
- **Aide morale**, écoute, soutien psychologique. Ces aides sont réalisées sur dossier.
- **Participation à la Collecte Nationale Alimentaire** annuelle fixée fin Novembre, en partenariat avec la Banque Alimentaire de l'AIN.
- **Aide au réapprentissage de la lecture.**

Ses ressources

Concernant la nourriture dite sèche (pâtes, riz, confitures, conserves...) l'association a signé une convention de partenariat avec KHUNE NAGEL à Laiz qui met à sa disposition des produits de consommation qui doivent être sortis du circuit de la distribution, souvent en raison d'un défaut d'emballage.

Quant aux produits frais (légumes et fruits) qui ne sont plus commercialisables, ils sont mis à notre disposition par le magasin SUPER U de Laiz.

Pour éviter le gaspillage, ces deux entreprises citoyennes ont choisi de privilégier les familles de notre canton et ont chargé CANTONAIDE de redistribuer les denrées fournies.

Pour compléter les colis alimentaires, l'association, en sa qualité de membre de la banque alimentaire de l'AIN, peut bénéficier de produits issus de l'Union Européenne tels que les produits laitiers, des produits congelés (viandes, poissons).

Ses moyens financiers

La trésorerie provient essentiellement de votre générosité, de subventions, des produits de manifestations que nous organisons et de l'adhésion des bénévoles.

CANTONAIDE aide une quarantaine de familles au sein du canton

Sur SAINT GENIS SUR MENTHON, si vous souhaitez rejoindre l'équipe ou faire un DON contacter en mairie : Bernadette PASQUALIN - Tél : 03 85 51 90 34

Vous pouvez aussi envoyer vos dons par courrier à l'adresse suivante :
CANTONAIDE - 57 Grande Rue - 01290 Pont de Veyle

ASSOCIATION VAL DE SAONE INTERMEDIAIRE

PRESTATION DE SERVICES AUX PARTICULIERS

Vous avez besoin d'une aide pour :

- Travaux de ménage, de repassage,
- Bricolage intérieur et extérieur
- Petits déménagements
- Tonte de pelouses, taille de haies
- Petits travaux de jardin, ramassage de feuilles,
- Bêchage, passage motoculteur,
- Peinture de volets, décapage,
...Et autres petits coups de mains

Une seule adresse :

Association Val de Saône Intermédiaire

204, route de Pont-de-Veyle - 01750 REPLONGES

Tél. : 03.85.31.08.12 - Fax : 03.85.31.08.09

**Pour tous renseignements complémentaires et tarifs,
téléphonez-nous.**

Association loi 1901

Nous acceptons les chèques emploi domicile

La réduction d'impôt est égale à 50 % du montant des dépenses retenues dans la limite d'un plafond annuel.

BRÈVES

Espace sportif et événementiel communautaire

à Saint-Jean-Sur-Veyle

Cet équipement est à la disposition des associations pour leurs entraînements et/ou leurs compétitions.

Des événements culturels et sportifs vont y être organisés. Ils seront annoncés au fur et à mesure. Le site internet donnera des précisions (www.cc-pontdeveyle.com).

Responsable : Sébastien JEANNET - mobile : 09.60.53.49.41

Ludothèque

Depuis mars 2008 au rez-de-chaussée du Pôle de proximité communautaire (Tél : 03 85 23 90 15), grande rue à Pont-de-Veyle.

200 jeux à disposition

Tous les mercredis (sauf fériés) de 14 h à 18 h.

Carte d'adhérent trimestrielle : 5 euros - annuelle : 20 euros.

Jusqu'à 4 jeux de société pour quatre semaines et divers grands jeux d'extérieur en bois pour deux semaines (supplément de cinq euros par grand jeu).

Pour enfants et adultes.

Pour éditer vos photos dans le prochain bulletin.

Si vous désirez nous faire part de vos photos numériques des événements de la commune, vous pouvez nous les adresser à la mairie : mairiesaint-genis-sur-menthon@wanadoo.fr.



Concession cimetière

Columbarium : une case pour 30 ans : 610 €uros

Jardin du souvenir : épitaphe sur le socle pour 30 ans : 77 €uros

Dispersion des cendres sans épitaphe : 16 €uros

Concession traditionnelle : pour 30 ans : 61 €uros.

Opération bocage

Afin de préserver la qualité paysagère, lutter contre la pollution des eaux, lutter contre l'érosion, stabiliser les berges, protéger la biodiversité, produire du bois, diminuer la consommation énergétique des habitations par protection contre les intempéries, masquer des constructions s'intégrant mal dans le paysage, atténuer les ravages du vent sur les cultures et le bétail, une aide publique à la plantation bocagère de 15 euros HT/mètre linéaire (17,94 €uros TTC) est proposée du 15 juillet 2008 au 31 mars 2010 par la région Rhône-Alpes.

Renseignements en mairie ou sur <http://feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr>

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

La nouvelle équipe interrogée sur la poursuite des actions engagées les années passées s'est prononcée dans un élan unanime pour la reconduction desdites actions, à savoir :

■ La première est la participation à l'**opération brioches** en faveur de L'ADAPEI de l'Ain. Le samedi 11 octobre, l'équipe accompagnée de bénévoles s'est égayée sur la commune (5 doublettes) pour présenter « La Brioche » à chaque foyer.

Pour 2008, l'élan de solidarité n'a pas faibli, un chèque de 536.78 € a pu être envoyé à l'association, qui, grâce à la générosité de tous, peut poursuivre ses actions.

Bien sûr, sans la générosité des donateurs et l'investissement des bénévoles, rien ne serait possible ! alors félicitations et sincères remerciements à tous !

■ La seconde est la **remise des « colis »** et le goûter offert aux aînés de la commune de plus de 75 ans. Cette manifestation a eu lieu le samedi 20 décembre 2008 durant l'après-midi.

Membres : Christophe GREFFET,
Bernadette PASQUALIN,
Françoise GREFFET, David BECHET,
François BESSON, Isabelle BADEY,
Brigitte BOZONNET, Isabelle QUEFFELEC,
Patricia FAUROBERT.



LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ■ UN LOISIR GRATUIT À SAINT GENIS !

Jour de permanence : jeudi : 18 H à 19 H (sauf vacances scolaires).

Accueil des scolaires : mardi de 15 H à 16 H (tous les 15 jours).

Rappelons que ce service mis à disposition de la population est gratuit ! La démarche pour s'y inscrire est des plus simples ! Vous pouvez emprunter trois documents par semaine. Sur demande, il est possible d'obtenir, les titres que vous recherchez.

L'équipe (la même) toujours aussi motivée, disponible vous attend.

L'opération « Rallye-lecture » sur le canton a été reconduite pour la 3ème année consécutive en partenariat (service jeunesse, groupement des bibliothèques, collège G. Sand).

Les élèves des deux classes CM1 CM2 du RPI Saint-Genis - Saint-Cyr ont participé très assidûment : 40 élèves inscrits, 28 présents à la rencontre.

La clôture du Rallye, le mercredi 11 juin

dans le réfectoire du collège G. Sand (météo incertaine) a rencontré un vif succès.

Le Président de la Communauté de Communes accompagné du Vice Président en charge de la jeunesse ont pu juger de la qualité des ateliers proposés ainsi que de l'organisation et de l'investissement de chacun (bénévoles -enseignants - parents...).

O. Pel auteur de IPPON, animait un des ateliers et a pu répondre aux nombreuses questions posées.

Les enfants ont beaucoup apprécié cette matinée.

Tout au long de l'année, le groupement des bibliothèques propose des animations pour les scolaires, des spectacles tout public.



L'ÉCOLE HORS DE SES MURS

Les enfants découvrent des aspects variés de l'art, du sport, de la science dans les ressources locales et les paysages voisins.

Dans le cadre du projet d'écriture de l'école de St Genis/Menthon, les classes de CM1 et de CM2 se sont rendues au musée de Brou pour découvrir le tableau « l'Enfer de Dante » de Gustave Doré. Ils ont ensuite produit des textes qui ont été mis en scène et présentés aux familles le 20 juin pour les CM2 et le 27 juin pour les CM1. Eric Girard, metteur en scène de la compagnie Artphonème, les a accompagnés lors d'ateliers de pratique artistique.



Lors d'une classe verte aux Carroz d'Arrâches, les élèves ont pu s'initier à l'escalade et à l'astronomie, ont découvert la faune et la flore ainsi que l'habitat Savoyard.

Les élèves ont également bénéficié d'ateliers de musique animés par Anne Moque et financés par la Communauté de communes.

Les 22 élèves de CM1 de Madame Fenoy et les 28 élèves de CM2 de Madame Fabrizi, cette année scolaire 2008/2009, écrivent des textes fantastiques. Ils auront le plaisir de présenter leur travail lors d'une représentation, en mars pour les CM1 et en juin pour les CM2.

LE SOU DES ECOLES

Cette association composée de parents bénévoles, associée à l'équipe pédagogique permet aux enfants du RPI de bénéficier d'activités scolaires et périscolaires tout au long de l'année.

Par exemple, le sou des écoles finance l'entrée et le déplacement des enfants, au Domaine des Planons lors de la semaine du goût. Au mois d'octobre 2008, les élèves des classes de SE3, CP et CE1 ont participé à une animation autour des gratins et crumbles. Chaque classe bénéficie d'une ou plusieurs sorties durant l'année scolaire. L'association participe également au financement des classes transplantées, de CM1 et CM2 (à hauteur

de 75 euros par enfant en 2008).

A l'occasion des fêtes de Noël, les enfants sont conviés avec leurs parents à un spectacle. Un cadeau collectif, pour chaque classe, est également offert.

La vente de carte de membre, les différentes manifestations (loto le 25 janvier 2009, plat à emporter le 05 avril 2009, vente de cartes de vœux, chocolats, huîtres en décembre) contribuent au financement des projets.

Le sou des écoles est ouvert à tous les parents. Venez assister à l'assemblée générale le vendredi 25 septembre 2009 et exprimer vos idées, vos remarques.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidente :

Catherine ROCHAS
Tél : 03 85 51 99 01

Vice présidente : Karine PARET

Trésorière : Agnès BERNARD

Trésorier adjoint :

Jean-Pierre TORNAS

Secrétaire : Françoise RABUEL

Secrétaire adjointe :

Virginie LANEYRIE

Secrétaire adjoint :

Philippe MALATIER

CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire accueille pour cette année 2008/2009 cinquante enfants. Les repas sont mijotés par Laurence Tantaró en remplacement de Jocelyne Venet. Roland Frachet, agent communal, assure comme à son habitude la surveillance de nos chérubins. L'équipe du bureau organise multiples manifestations, auxquelles vous êtes tous conviés. Ambiance conviviale assurée.

Le nouveau bureau est ainsi composé :

Président : Pascal Rouillon (Tél : 03 85 51 92 21)

Vice président : Joe Perrin

Secrétaire : Evelyne Durand

Trésorière : Isabelle Weibel

Trésorière adjointe : Karine Belsito

Membres : Corinne Morel, Karine Bonnetaud



F.N.A.C.A. COMITÉ ST-CYR / ST-GENIS SUR MENTHON



Au cours de l'année les Anciens d'Algérie ont participé nombreux aux commémorations du 19 mars 1962, un hommage à leurs camarades morts en A.F.N. avec une pensée spéciale pour Aimé Broyer.

Cette date nous voulons qu'elle soit officialisée, revendication de notre comité qui sera rappelée lors de notre Assemblée Générale.

Autres moments de souvenir 8 mai et

11 novembre qui furent également bien suivis.

En avril, le comité a organisé son traditionnel buffet campagnard, moment de convivialité de retrouvailles et de détente.

Notre voyage d'été nous a conduit en Forêt Noire du 16 au 18 juillet : Fribourg et sa cathédrale, promenade en bateau sur le lac de Titisee, Furtwargen et son musée de l'horlogerie, le musée

en plein air de la Forêt Noire à Gutach, on y trouve différentes formes d'habitat selon les corps de métiers : agriculture, meunerie, scierie, menuiserie, forge ... Au retour, arrêt aux chutes du Rhin les plus puissantes d'Europe, le Rhin large de 150 m s'abat d'une hauteur de 21 m dans un fracas impressionnant.

Retour par Zurich, Lausanne, Genève.

Le président remercie les municipalités pour leur soutien (Georges BROYER).



Le comité a prévu ses manifestations pour 2009 :

- Jeudi 19 mars : commémoration
- 4 avril : repas dansant
- Voyage d'été
- 6 décembre : assemblée générale à St-Cyr.

LE CLUB DU 3^E ÂGE

Diverses réjouissances avec nos aînés

■ **L'assemblée générale** s'est déroulée le mercredi 15 octobre en présence de M. le Maire Christophe Greffet.

Une participation importante des adhérents est à noter.

Cette réunion fut l'occasion d'accueillir M^{me} RICHARD, Présidente de la fédération des Aînés Ruraux de l'Ain, pour la présentation de l'association.

La présidente du club, après les remerciements d'usage, procède à la lecture du rapport moral et souhaite meilleure santé à tous ceux et celles touchés par la maladie.

Cinq nouveaux adhérents sont accueillis avec plaisir.

Le secrétaire donne lecture du rapport d'activités.

■ **Le repas de juillet** à Saint-Jean-sur-Veyle a réuni bénévoles et adhérents dans une ambiance bien conviviale.

2008 était l'année du trentenaire du club ; à cette occasion, une fête a été organisée en partenariat avec le groupe patoisant de Pont-de-Veyle pour l'animation, puis un moment plus officiel en présence de monsieur le Maire, au cours duquel les premiers présidents, trésoriers, secrétaires ont été remerciés : c'est ainsi que des

compositions florales ont été remises à M^{mes} Aline Ferrand, Suzanne Favier, Lucie Greffet puis à M. Léon Goy, celle de M. Hippolyte Pelus (décédé en novembre) a été remise à madame. Et enfin pour clore ce bel après-midi de détente un petit goûter arrosé était offert. Nous remercions les clubs voisins qui ont répondu aimablement à notre invitation.

Quant aux deux autres manifestations : **concours de belote et pot-au-feu**, nous tenons à remercier les fidèles participants.

Le repas de Noël a eu lieu le mardi 16 décembre 2008.

LA PAROISSE DE ST CYR / ST GENIS SUR MENTHON

Construire, s'aider, s'épauler, est l'œuvre de toute communauté. La notre vous invite au partage eucharistique chaque dimanche du mois à 10h30, à Saint Cyr ou St Genis sur Menthon.

Contacts : Baptême, funérailles, mariage : le responsable de la paroisse, Père Gallion, curé de Replonges - 03 85 31 00 02



Nous nous réjouissons du rétablissement du Père GUIFFRAY après sa longue maladie

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES ST-CYR / ST-GENIS / PERREX

- Donner son sang :
- Qui ? de 18 à 65 ans
- Quand ? 3 ou 4 fois par an, les dates sont communiquées par la presse
- Où ? à la salle polyvalente de St-Cyr de 9 H à 12 H 30 suivie d'une collation
- Comment ? sans inscription préalable mais après un entretien avec le médecin et un questionnaire à remplir. Le prélèvement est effectué dans les conditions strictes d'hygiène et de confort.
- Pourquoi ? pour sauver des vies. Le sang manque cruellement, osez franchir le pas !

Vos dons bien sûr et les manifestations pour aider l'association.

Le 21 février : Assemblée Générale suivie d'une choucroute

Le 26 avril : Randonnée pédestre à St-Genis.

Date des prochains dons.

lundi 23 mars - lundi 29 juin

lundi 28 septembre - lundi 14 décembre.

La présidente,
Maryannick ANELARD (Perrex)



L'HAMEÇON ■ Président : Lucien BARITEL - lucien.baritel@wanadoo.fr

La dynamique société de pêche aux nombreux bénévoles sait aussi remercier ceux sans qui les multiples activités jalonnant l'année ne sauraient exister en les invitant à un pique-nique annuel toujours synonyme de bonne humeur et de camaraderie, valeurs chères à cette association.



Président : Lucien BARITEL - lucien.baritel@wanadoo.fr

Les dépositaires pour l'achat des cartes de pêches de la société sont :

- BAR TABAC LE CENTRE A ST CYR
- BAR TABAC EPICERIE CHEZ JEANNETTE A PERREX
- MAGASIN GAMM VERT A REPLONGES

La société propose à la location des chapiteaux et une caisse frigo : pour tous renseignements et réservation : Tél : 03.85.36.33.29

Dimensions des chapiteaux = 9m x 6m

Tarifs :

- 80 Euros pour les habitants des communes de St Cyr, St Genis et Perrex
- 110 Euros pour les habitants d'autres communes
- 60 Euros pour la caisse frigo.

LES ATELIERS DE LA DANSE

Se tonifier et se défouler dans la danse, des amateurs ?

Chaque jeudi, salle des fêtes à 9 H 30 ou 19 H de nombreuses personnes désirant bouger pour entretenir leur forme physique se donnent rendez-vous pour une heure quinze de gymnastique effectuée dans la bonne humeur sous la houlette de M^{me} Jocelyne Schneberger - Bardet (step, musculation, stretching, abdos fessiers, relaxation sont au programme).

Depuis quinze ans, certaines fidèles ont acquis une bonne dextérité et nous les en félicitons.

Cette année le projet d'ouvrir un cours de Danse Country « on line » voit le jour.

Avis aux amateurs.

Sachez que c'est toujours avec plaisir et simplicité que nous accueillons de nouvelle personne.

Renseignements : M^{me} Berthod Françoise - Tél. : 03.85.51.90.65.

LE COMITÉ DE FLEURISSEMENT

Embellissement de la commune à la belle saison

Chaque année, fin mai, les membres du comité se retrouvent pour un après-midi « plantation ».

Grâce à une importante préparation en amont et une parfaite organisation, les choses vont bon train : un quad et sa remorque acheminent les plants vers les massifs, où ils sont mis en place en fonction de plusieurs critères : couleur, hauteur, développement, ensoleillement...

Les fleurs n'ont plus qu'à s'épanouir sous le regard attentif et avec le travail quotidien de toute l'équipe, pour le plus grand plaisir, souhaitons-le, de l'ensemble des habitants.

Président : Gilbert GREFFET - Tél : 03.85.51.91.42

Secrétaire : Sylvie BAJAT



LES POILUS DE SAINT-GENIS DANS LA GRANDE GUERRE

Cent un hommes : c'est le nombre de soldats que Saint-Genis met sous l'uniforme entre 1914 et 1918. Cet effort de mobilisation sans précédent pour un village de 500 habitants est à l'image de celui de la France, le plus vaste de toutes les grandes puissances engagées dans la guerre. Les victimes seront d'autant plus nombreuses : 1,3 million de morts pour le pays tout entier et 24 pour notre seule commune, soit le quart des mobilisés.

A l'occasion du 90ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, nous rendons compte du parcours de nos poilus dans la Grande Guerre et un hommage particulier à ceux tombés au front.

■ ALPHONSE CHEVALON

Il intègre le 23ème régiment d'infanterie cantonné à Bourg-en-Bresse dans la caserne Aubry construite en 1913. Celui-ci participe à la campagne de Lorraine, gagne Mulhouse le 13 août 1914 avant de reculer les 15 et 16 dans le canton de Thann. Tué à l'ennemi à Méhoncourt, sa date de décès est fixée au 25 août par jugement déclaratif. Alphonse Chevalon est le premier enfant de Saint-Genis mort au combat.

■ ALEXIS BROYER

Né le 10 septembre 1884, mobilisé comme soldat de 2ème classe au 233ème régiment d'infanterie, il est blessé et disparaît à Réhainvillers (Meurthe-et-Moselle) le 5 septembre 1914, date à laquelle on le considère décédé.

■ LOUIS PEULET

Incorporé au 133ème régiment d'infanterie (6ème compagnie), il est tué à l'ennemi dans la plaine de Bellegoutte, commune d'Anould (Vosges) le 7 septembre 1914 à l'âge de 24 ans. Son lieu d'inhumation est alors inconnu.

■ ALEXANDRE GRÉZAUD

Le 60ème régiment d'infanterie dit « As de Pique », commandé par le colonel Bourquin quitte Besançon par le train en direction de Belfort le 3 août 1914. Alexandre Grézaud, soldat de 2ème classe sous le matricule 6283, se porte avec lui sur la frontière. Le 26, le régiment est embarqué pour participer à la course à la mer puis s'engage à Proyart et Framerville-Rainecourt avant de battre en retraite.

Le 3 septembre, ses soldats atteignent Beaumont-sur-Oise où ils font sauter les ponts. C'est alors que survient le sursaut allié lors de la 1ère bataille de la Marne (5-13 septembre) qui oblige les Allemands à un net recul. En quelques jours, le régiment compte 2000 tués, blessés ou disparus. Le 7 septembre, Alexandre Grézaud est l'une des victimes de Bouillancy, village abandonné par les troupes allemandes décimées.

■ ALPHONSE BOULY

Ce soldat du 5ème régiment d'infanterie coloniale de la classe 1909 est né à Confrançon. Il meurt le 28 septembre 1914 au combat à Appremont-la-Forêt (Meuse) à l'âge de 25 ans.

■ ALBERT FRANÇOIS BUGNOT

Natif de Chaveyriat, Albert François Bugnot intègre en 1914 le 42ème régiment d'infanterie, dit « As de Carreau », rattaché à la 1ère armée du général Dubail. Caserné à Berlfort, le régiment est en état d'alerte dès le début du mois d'août pour assurer la défense de la ville et des environs, proches de la frontière allemande. Envoyé en Alsace, il participe à l'offensive française vers Mulhouse. Lors de la bataille de la Marne, il attaque sur l'Oise vers Boullancy puis se lance à l'assaut du plateau de Quennevières. Mi-septembre, il se positionne dans le canton de Vic-sur-Aisne là où s'arrête la retraite allemande. Blessé, Albert François Bugnot meurt à l'hôpital militaire de Caen (Calvados) le 30 septembre.

■ VICTOR GIRARD

Son régiment d'infanterie, le 44ème dont la devise est « toujours unis », participe à l'offensive sur Mulhouse du

6 au 9 août 1914. Envoyé dans la Somme, vers Proyart, il combat pour ralentir l'armée allemande avant de se jeter dans la 1ère bataille de la Marne dans l'Oise. Il stationne dans la vallée de l'Aisne d'octobre à novembre et tente de rompre les lignes allemandes. Atteint par la maladie, Victor Girard s'éteint le surlendemain de Noël à l'hôpital de Villers-Cotterets (Aisne).

■ JULES FAVRE

Fils d'un couple de cultivateurs au hameau des Guennes, Jules Favres appartient à la classe de 1914. C'est comme soldat de 2ème classe qu'il intègre le 10ème bataillon de chasseurs. Blessé, on suppose qu'il meurt à l'hôpital de Maeux-les-Mines dans le Pas-de-Calais le 15 mai 1915.

■ JEAN-MARIE GONOD

Il naît à Saint-Genis le 17 mars 1886. Soldat du 233ème régiment d'infanterie, il meurt de ses blessures sur le champ de bataille de Reillon en Meurthe-et-Moselle le 21 juin 1915.

■ ALPHONSE VACLE

Le 23ème régiment d'infanterie, dit « régiment de lions » connaît l'éprouvante guerre des tranchées d'octobre 1914 à décembre 1915 dans le secteur de Saint-Dié-des-Vosges. Sur le col de la Chapelotte (448m) et les hauteurs proches d'Angomont (511m) ont lieu de furieux combats. Les fantassins redescendent pour occuper des tranchées à Ban-de-Sapt et dans les environs comme la Fontenelle : c'est dans ce village qu'est tué Alphonse Vacle le 16 juillet et inhumé.

■ BENOÎT GONOD

Natif de Bâgé-la-Ville, Benoît Gonod intègre le 85ème régiment d'infanterie comme soldat de 2ème classe. Fin 1914, son régiment reste en forêt d'Apremont avant de tenir divers secteurs du bois Brûlé vers Saint-Mihiel. Benoît Gonod disparaît lors des combats le 25 septembre 1915 à la ferme de Wacques sur la commune de Savain (Marne). Il est décoré et cité pour sa bravoure.

■ THÉOPHILE RABUEL

Le 60ème régiment d'infanterie auquel il appartient est engagé dans la désastreuse attaque sur Crouy où, au mois de janvier 1915, il perd 1800 hommes. En septembre, il participe à l'offensive de Champagne vers Jonchery (Marne) : c'est là, à la ferme de Wacques, que le 28 Théophile Rabuel est tué à l'ennemi.

■ JEAN-MARIE BANAND

Il appartient au 53ème régiment d'infanterie territoriale sous le matricule 14611 et est tué au combat le 12 janvier 1916 par l'explosion d'un projectile tombé sur le poste Issac à Molkenrain (Alsace). Son courage lui vaut d'être cité : « A appartenu depuis plusieurs mois à un poste d'observation avancé qui a été soumis à de nombreux bombardements. A toujours assuré son service avec une parfaite régularité et le plus grand mépris du danger ».

■ ALEXANDRE BROYER

Intégré au 121ème régiment d'infanterie (matricule 6573), il meurt de ses blessures le 26 juillet 1916 à l'hôpital Broulin de Hangest-en-Santerre (Somme).

■ JEAN-MARIE LENOIR

Fils d'aubergistes installés au bourg, Jean-Marie Lenoir appartient au 133ème régiment d'infanterie qui combat dans la Somme à l'été 1916. Il est tué à l'ennemi le 29 juillet et inhumé sous le numéro 72 au cimetière des Buttes dans la commune de Curlu.

■ JEAN-BAPTISTE JARRAVEL

Il est en convalescence au domicile de sa mère au hameau de Vaux lorsque la mort le surprend le 8 août 1916 à l'âge de 24 ans. Il appartient au 2ème bataillon du 5ème régiment colonial.

■ MICHEL GUYENNET

Engagé dans la Grande Guerre avec son frère Pierre, il combat au sein du 133ème régiment d'infanterie comme soldat de 2ème classe. Gravement blessé, il meurt le 2 septembre 1916 à l'hôpital d'Amiens, ville où il est inhumé.



■ BENOÎT GREFFET

Né à Saint-Genis le 24 novembre 1879, il participe aux combats au sein du 67ème bataillon de chasseurs. Il disparaît le 15 septembre 1916 à Bouchavesnes dans la Somme ; il est considéré comme décédé le 16 octobre des suites de ses blessures et inhumé dans le cimetière n°16 de la région de Cléry.

■ PIERRE FAVRE

Son régiment d'infanterie (44ème) garde des tranchées en Champagne d'octobre 1916 à janvier 1917. De février à juillet 1917, il est à l'extrémité de secteur du Chemin des Dames puis dans la Marne, près de Reims. Pierre Favre meurt de ses blessures le 11 avril 1917 à trois heures du matin à Irigny (Marne).

■ ALPHONSE PEULET

Il appartient d'abord au 55ème régiment territorial d'infanterie puis passe le 1er janvier 1917 au 64ème bataillon de chasseurs alpins sous le matricule 229. Né le 21 septembre 1878 à Saint-Genis, il disparaît au combat à Craonne dans l'Aisne le 3 juin 1917, date à laquelle on le considère décédé.

■ BENOÎT DIOCHON

Natif de Bâgé-la-Ville, il est le soldat le plus âgé de la commune « mort pour la France ». Engagé au 54ème régiment d'infanterie territoriale, il est blessé par un éclat d'obus à la cuisse droite le 25 janvier 1915. Il meurt de maladie pulmonaire à près de 41 ans à l'hôpital complémentaire 32 de la Côte-Saint-André (Isère) le 11 septembre 1917.

■ JULES MONIN

Ce caporal du 152ème régiment d'infanterie est né à Polliat. Il est tué à l'ennemi le 8 décembre 1917 à Besonvaux (Meuse) et inhumé au cimetière de Marceau, fosse 235 à Verdun.

■ CAMILLE RATIVAL

Engagé de février à mars 1916 dans la bataille de Verdun, le 73ème régiment d'infanterie auquel il appartient est envoyé sur le Chemin des Dames d'avril à juillet. Puis vient la bataille de la Somme d'août à octobre, la Champagne, le Chemin des Dames à nouveau, l'offensive des Flandres. De mars à mai 1918, les Poilus du 73ème sont sur le Chemin des Dames : Camille Rativat est tué à l'ennemi au boyau de la route 44 à Corbeny dans le canton de Craonne (Aisne) le 7 avril. Il avait 21 ans.

■ TONY FERRAND

Soldat au 5ème régiment d'artillerie, Tony Ferrand, né le 23 octobre 1897, est le plus jeune engagé de la commune dans la Grande Guerre. Il contracte la maladie en service et meurt à l'hôpital de Mâcon le 15 octobre 1919.

PIERRE GUYENNET, COMBATTANT ET MUTILÉ DE LA GUERRE DE 14-18

Pierre Guyennet naît le 9 février 1889 à Saint-Genis où sa famille s'est installée trois ans plus tôt.

■ La mobilisation et l'épreuve du feu

Dans les heures qui suivent l'ordre de mobilisation annoncé par voie d'affiche le 1er août 1914, Pierre Guyennet se rend à la gare de Mézériat pour rejoindre Lons-le-Saunier où stationne le 44ème régiment d'infanterie. Il part pour Belfort le 4 août et connaît dans la Somme les premiers combats destinés à ralentir l'armée allemande.

Jeté dans la première bataille de la Marne, dans l'Oise, il est blessé une première fois à l'épaule, le 7 septembre à Bouillancy, là où le même jour meurt un de ses camarades de Saint-Genis, Alexandre Grézaud.

L'automne lui permet de se rétablir au golf hôtel de Saint-Lunaire en Ile-et-Vilaine avant un bref retour au foyer au terme de la 1ère année de guerre.

■ L'enfer de Verdun

A peine remis de ses blessures, Pierre Guyennet est incorporé au 115ème régiment d'infanterie et participe aux combats de Champagne. Il subit sa seconde blessure le 6 octobre 1915 à Squain dans la Marne, ce qui lui vaut une convalescence à Salies dans les Basses-Pyrénées, jusqu'au 31 décembre.

Poursuivant son rétablissement et les allers-retours entre Saint-Genis et Mamers (Sarthe) au début de 1916, il

est engagé à Verdun, symbole de l'horrible tuerie. Commencée le 21 février, la bataille s'est achevée le 18 décembre, faisant un peu plus d'un million de morts français et allemands. Le courage dont fait preuve Pierre Guyennet lui vaut une citation et trois permissions de deux semaines qu'il passera à l'automne au domicile de ses parents, éploré par la mort au combat de son frère Michel.

■ La 3ème blessure et l'hospitalisation

L'année 1917 le voit combattre en Champagne et c'est au Mont-Teton,

le 20 mai, qu'il est grièvement blessé. L'amputation d'une jambe l'éloigne définitivement des champs de bataille. Il reçoit la médaille militaire et la Croix de guerre sur son lit d'hôpital le 28 mai. Comme lui, plus de 100000 soldats de la Grande Guerre seront blessés trois voire quatre fois.

Après un nouveau séjour à l'hôpital de Clermont-Ferrand et à Lyon, Pierre Guyennet est libéré le 18 janvier 1918. De retour à la vie civile, il prend en charge la recette ruraliste de Pont-de-Veyle durant près de 40 ans. Titulaire de la Croix de la Légion d'honneur, il décède en 1975.



Pierre Guyennet assis au centre, portant la casquette, durant son séjour à l'hôpital (1917).



Les conscrits de St-Genis en 1909

■ Horaires du secrétariat de mairie :

- Lundi de 8 h à 12 h
- Mercredi de 8 h à 12 h
- Vendredi de 13 h 30 à 17 h

Téléphone : 03 85 51 91 19

Télécopie : 03 85 51 98 48

Adresse email : mairiesaint-genis-sur-menthon@wanadoo.fr

■ Démarches administratives simplifiées

Recensement militaire :

Les jeunes filles et garçons de nationalité française doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire de leurs 16 ans à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un examen (scolaire, permis de conduire) ou à un concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Ce recensement permet également à l'INSEE d'adresser la liste des jeunes à inscrire d'office sur la liste électorale de la commune.

■ Collecte des ordures ménagères : jeudi matin

Sortir les sacs poubelle la veille soit le mercredi soir.

■ Adresses utiles :

→ Préfecture de l'Ain.....04 74 32 30 00

→ Trésorerie de Pont de Veyle03 85 23 95 90

→ Service des impôts directs :
place Casimir Ordinaire
01750 Saint-Laurent/ Saône.....03 85 39 96 00

→ Service du cadastre :
12 rue Charles Tardy
01012 Bourg-en-Bresse04 74 32 71 39

→ Centre Médico- Social :
2 grande rue
01290 Pont-de-Veyle03 85 36 23 42

Assistants sociales :

- Mme Cordenod- Lapierre Annick
- Mme Bernatets Claudette

→ Caisse d'Allocations familiales de l'Ain :
Serveur vocal : ALLOCAF 0891 671 672 (0,23 € TTC la minute)
internet : www.ain.caf.fr
minitel : 3615 CAF (de 0,035 à 0,129 € TTC la minute)

→ Communauté de communes de Pont-de-Veyle :
63 grande rue
01290 Pont-de-Veyle03 85 23 90 15
Site internet : communaute@cc-pontdeveyle.fr

Dans le site vous trouverez les rubriques : enfance et jeunesse, sports loisirs et culture, social, environnement et économie avec la liste des associations du canton ainsi que des numéros utiles.

→ Office du tourisme :
Pavillon du château
01290 Pont-de-Veyle03 85 23 92 20
site internet : tourisme@cc-pontdeveyle.com

■ Respectons la tranquillité de nos voisins (bruit, fumées, aboiements, tapage)

Bruits

Avec le printemps, les beaux jours reviennent mais également certaines nuisances. L'arrêté préfectoral du 4 août 2000 stipule que pour les travaux de bricolage, de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlage des déchets végétaux

Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers sont interdits.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés est interdit.

Toutefois, le brûlage du bois provenant de débroussaillage, taille de haies ou d'arbres est autorisé du 16 septembre au 14 juin. Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 m des voies de circulation et des constructions.

Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 m d'un bois pendant la période du 1er mars au 30 septembre.

Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

Divagation des animaux domestiques

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler, gémir de façon répétée ou prolongée un ou des chiens dans un logement, dans une cour ou un jardin, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

De même qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques sous peine de poursuites et réprimandes conformément à la réglementation en vigueur.

Tapage nocturne

C'est le tapage produit entre le coucher du soleil et le lever. Généralement entre 21h et 6h mais cela dépend des saisons. Il s'agit de tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

■ MARS

- Samedi 14 : Banquet des classes St-Genis
Dimanche 15 : Matefaims des conscrits St-Genis
Jeudi 19 : Commémoration FNACA
Vendredi 20 : Vente produits artisanaux - Cantine scolaire de St-Genis
Samedi 21 : Vente produits artisanaux - Cantine scolaire de St-Genis
Journée Truite - Ste Pêche l'Hameçon St-Cyr
Lundi 23 : Don du Sang à St-Cyr
Samedi 28 : Concert Harmonie St-Cyr

■ AVRIL

- Samedi 4 : Buffet à St-Cyr - FNACA
Dimanche 5 : Vente à emporter - Sou des Ecoles à St-Cyr
Samedi 18 : Repas Comité de jumelage à Laiz
Samedi 25 : Concours de Belote Club du 3^e âge
Dimanche 26 : Randonnée pédestre à St-Genis
Donneurs de sang

■ MAI

- Vendredi 8 : Commémoration de la Victoire 1945
Vendredi 15 : Tombola cantine scolaire St-Genis

■ JUIN

- Samedi 13 : Repas dansant Harmonie
Dimanche 14 : Concours de pêche Ste Pêche l'Hameçon
Dimanche 21 : Farfouille Cantonaide Grièges
Vendredi 26 : Théâtre Ecole St-Genis
Lundi 29 : Don du sang à St-Cyr

■ JUILLET

- Samedi 18 : Paëlla Société de pêche L'Hameçon

■ AOUT

- Samedi 22 : Concours de Pêche Société de pêche l'Hameçon

■ SEPTEMBRE

- Vendredi 11 : Assemblée Générale cantine scolaire St-Genis
Vendredi 25 : Assemblée Générale Sou des Ecoles St-Genis
Lundi 28 : Don du sang à St-Cyr

■ NOVEMBRE

- Mercredi 11 : Commémoration de l'Armistice
Vendredi 13 : Vente produits artisanaux - Cantine scolaire de St-Genis
Samedi 14 : Vente produits artisanaux - Cantine scolaire de St-Genis
Vendredi 20 : Collecte banque alimentaire Cantonaide
Samedi 21 : Repas Club du 3^e âge
Collecte banque alimentaire Cantonaide
Dimanche 22 : Vente de sapins de Noël - Cantine St-Genis
Dimanche 29 : Vente de boudin - Comité de Fleurissement St-Genis

■ DECEMBRE

- Samedi 5 : Vente arbres de Noël - Cantine scolaire St-Genis
Dimanche 6 : Assemblée Générale Anciens Combattants à St-Cyr
Samedi 12 : Concert de Noël de l'Harmonie
Lundi 14 : Don du sang à St-Cyr
Vendredi 18 : Spectacle à St-Cyr - Sou des Ecoles
Samedi 19 : Cérémonie remise de colis de Noël

Tarifs de la Salle Polyvalente

Caution : 155 €

ASSOCIATIONS :

Associations locales, intercommunales St-Genis / St-Cyr	Manifestion à but non-lucratif	Grande salle 26,00 €	Cuisine 19,00 €	Salle sud Cuisine Gratuit
	Manifestion à but lucratif	50,00 €	35,00 €	Gratuit
Associations Exterieures, à but lucratif		Grande salle Cuisine	Salle sud Cuisine	Cantine
	Premier jour	260,00 €	100,00 €	100,00 €
	Second jour	110,00 €		

PERSONNES PRIVÉES :

Personne privée, de la commune	Premier jour	Grande salle 140,00 €	Cuisine 70,00 €	Salle sud Cuisine 70,00 €
	Second jour	75,00 €		
Personne extérieure, de la commune		Grande salle Cuisine	Salle sud Cuisine	Cantine
	Premier jour	260,00 €	100,00 €	100,00 €
	Second jour	110,00 €		

AUTRES MANIFESTATIONS :

Personne privée, de la commune	Premier jour	Réveillon (traiteur) 400,00 €	Vin d'honneur 50,00 €	Utilisation régulière* 2,00 €
Personne extérieure, de la commune	Premier jour	Réveillon (traiteur) 260,00 €	Vin d'honneur 75,00 €	

*Utilisation régulière : (Cours divers - gym - lutte - musique...), Tarif à l'heure

TARIFS DIVERS :

	Electricité : Kwa/heure	Location Sono (caution 80 €)	Location podium (dans salle polyvalente)	Location podium (hors salle polyvalente)	Location vaisselle à l'unité
Associations locales, intercommunales St-Genis / St-Cyr	0,20 €	20,00 €	20,00 €	46,00 €	Gratuit
Associations extérieures	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
Personne Privée de la commune	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €
Personne Extérieure de la commune	0,20 €	30,00 €	30,00 €	46,00 €	0,05 €

MARIE

Conserits 2008 de St Genis sur Menthon



La Boite a images C. Thieux Tel : 03.85.31.69.30



Travaux de la lagune



Entretien de la commune



Travaux de l'éclairage